



Ouverture des négociations conventionnelles, le 12 Janvier 2022

Propos liminaire du Président de la FFMKR, Sébastien GUERARD

Monsieur le Directeur Général, merci de me donner la parole. Ces négociations sont extrêmement attendues par la profession et je tiens à partager avec vous et vos équipes les attentes des professionnels et de la FFMKR.

Nous avons salué l'écoute du Ministre lors de la sortie de la lettre de cadrage qu'il vous a adressée et qui répond à une majorité des points soulevés lors de nos échanges réguliers avec le Cabinet mais aussi avec l'assurance maladie. **Mais il manque, comme vous le savez, l'indispensable revalorisation des actes.**

En effet, la crise « Covid », que la profession traverse très difficilement, met en exergue la limite des modèles économiques des cabinets qui s'appuient aujourd'hui sur une lettre clé qui n'a pas été réévaluée depuis près de 10 ans, causant une dégradation du niveau de revenus des kinésithérapeutes.

Une analyse des dépenses de soins de kinésithérapie non consommés en 2020 (*-14% de revenus en 2020 source FNAGA*), associée à **une absence totale de montée en charge prévue sur les mesures tarifaires de l'avenant 5**, doivent permettre des revalorisations tarifaires substantielles.

En effet, nous estimons à environ :

- 811M€ non dépensés dû à la fermeture des cabinets (2019: 5521 millions dépensé, donc 2020 aurait dû être à 5686,63 millions d'€ avec +3% de croissance comme chaque année, or seulement 4875 millions € dépensés donc -811 millions €)
- 55M€ prévues par l'avenant 5 non dépensés du fait de la faiblesse de la montée en charge des revalorisations prévues
- 125M€ dépensés dans le service de compensation de perte d'activité

ce qui dégage une marge de manœuvre immédiatement disponible possible d'au moins 741M€.

Nombreux sont les kinésithérapeutes, qui ont suivi les travaux du Ségur de la Santé et les avancées obtenues en terme de dotation financière et de revalorisation salariale pour l'hôpital... **ils en attendent autant pour l'exercice libéral !**

Le Congrès de la FFMKR, en réunissant ses 95 syndicats départementaux le 10 décembre dernier a rappelé son attachement à la vie conventionnelle mais aussi à la trajectoire politique empruntée par la FFMKR pour la profession il y a déjà près de 20 ans dans un souci d'autonomisation et d'indépendance en faveur de la pertinence, la qualité, la sécurité et l'accès aux soins de kinésithérapie : suppression de la prescription quantitative et reconnaissance du bilan-diagnostic kinésithérapique en 2000, obtention du droit de prescription et création d'un Conseil National de l'Ordre en 2006, création

d'un Collège de la masso-kinésithérapie en 2014 reconnu Conseil National Professionnel en 2019, réforme de la formation initiale en 2015, intégration universitaire et création d'un Conseil National des Universités en 2017, reconnaissance du grade Master en 2021.

La seule trajectoire que nous n'avons pu maîtriser malgré nous durant ces années -et qui inquiète au vue de la dépense publique- est celle de la courbe de notre démographie professionnelle pour les raisons que nous connaissons. Nous comprenons que cette démographie fasse peur bien que ce soit certainement une chance pour notre population vieillissante alors que nous recherchons des solutions pour le maintien à domicile des personnes âgées, qui, comme vous le savez, seront près de 11.000.000 en 2040 à avoir plus de 75 ans. En effet, le maillage territorial de notre profession est excellent !

Pour autant, nous nous sommes engagés dès 2013 dans un dispositif de régulation conventionnelle ; vous noterez par ailleurs qu'aucune des dernières évolutions conventionnelles majeures n'ont été inflationnistes : suppression de la prescription quantitative, droit de prescription, BDK, suppression de la DEP...

Vous noterez également les signaux forts envoyés à la CNAM en introduisant dans la construction du dernier PLFSS des sujets majeurs pour nous, tels que le renouvellement des ordonnances et les expérimentations accès direct qui sont des étapes importantes que nous souhaitons structurer avec l'assurance maladie.

C'est pourquoi le Congrès de la FFMKR, nous a mandatés pour :

- **Œuvrer à une revalorisation de l'ensemble des actes**, le niveau actuel de rémunération n'étant plus compatible avec le maintien de la qualité des soins ;
- **Accélérer le processus de refonte de la NGAP** qui devra se concrétiser dans cet avenant et dans les mois prochains en supprimant notamment la cotation AMK 6 « Rééducation de la déambulation dans le cadre du maintien de l'autonomie de la personne âgée » la pratique de cet acte ne satisfaisant pas aux besoins requis des patients âgés polypathologiques.
- **Simplifier et harmoniser les indemnités forfaitaires de déplacement** en laissant la possibilité au MK de déterminer si le soin doit se réaliser au domicile du patient ou au cabinet ;
- **Faire d'un point fort de cette négociation le repérage et le diagnostic de la fragilité ;**
- **Revaloriser les majorations pour les actes de balnéothérapie** au vu de l'évolution réglementaire encadrant les bassins.
- **Structurer la fiche de synthèse du BDK comportant le diagnostic kinésithérapique** qui devra être télé-versable au DMP.
- **Valoriser financièrement l'utilisation des outils numériques**
- Enfin nous souhaitons lancer **une réflexion sur la reconnaissance et la valorisation des spécificités d'exercice**, concernant près de 37% des MK et désormais reconnu par le CNOMK

La FFMKR a déjà démontré et continuera de démontrer sa détermination pour faire avancer la profession sans concession ; en réaffirmant avec force nos lignes rouges notamment sur la défense de l'exercice libéral, la reconnaissance de la profession dans toutes ses dimensions, et sur la valeur des actes.

Aussi, Monsieur le Directeur Général, ces négociations ne pourront aboutir sans revalorisations significatives. C'est pour nous, un prérequis au démarrage et bon déroulement de celles-ci.

Sébastien GUERARD
Président de la FFMKR